

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 713

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 713 12 janvier 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

20 A N S

713

Domaine public

L'ère du soupçon

«L'éclaireur est propre dans ses paroles, ses pensées et ses actes», cet article de la loi scoute inspire-t-il un puritanisme helvétique en quête d'une nouvelle vigueur? Les paroles... haro sur les dévoyés du vocabulaire, c'est simple et ça pose les procureurs au petit pied; les pensées... plus difficile, c'est bien vague et bien secret; les actes... restons pratiques: pourvu que ça ne se voit pas... c'est le vieux coup du «Blick» qu'on achète au kiosque, glissé pudiquement dans la «Neue Zürcher Zeitung». Bref, on en est plutôt à repeindre la façade, sans s'attaquer à ce que cachent les murs. N'empêche: l'offensive prend une certaine ampleur; il y a le coup sec de la police zurichoise contre «Blick», traditionnellement accueillant pour la publicité des prostituées; il y a le récent refus de telles «petites annonces» par la «Feuille officielle de la Ville de Berne», qui renonce, ce faisant, à de coquettes rentrees d'environ 300 000 francs par an (et déjà, moyennant quelques précautions juridico-rédactionnelles, certains concurrents locaux se déclarent prêts à prendre la relève...); et ce ne sont pas les seuls fronts ouverts à ce jour.

Mais jusqu'où iront les poursuites? Voici en tout cas les propriétaires d'un immeuble dont un certain nombre d'étages avaient été investis par des prostituées qui vont passer en justice à Zurich le 18 janvier prochain.

Ira-t-on jusqu'à reprendre le refrain de l'«Etat-souteneur» qui taxe les revenus de la prostitution? Et cela peut aller très loin. Berne, centre de salons plus ou moins discrets (400 prostituées recensées comme telles, selon de bonnes sources), en indique quelques-uns dans l'annuaire téléphonique: la rubrique «Massagen» y est accompagnée du renvoi

«siehe auch Salons» (voir aussi salons), que certains trouvent très clair.

Et les journaux qui publient des annonces de coeurs isolés en quête d'une âme sœur? Ira-t-on jusqu'à vérifier systématiquement les tenants et aboutissants des messages? «L'Illustré», par exemple, et sa rubrique «La ligne du cœur». Pour vingt francs, prix de faveur, des petits textes sont publiés là dans un délai de quatre à cinq semaines. A y regarder de plus près, on reste stupéfait du succès que rencontre l'hebdomadaire romand auprès des Mauriciennes. Voyez les deux dernières éditions 1983 et le premier numéro 1984, 97 annonces, dont 52 femmes, et parmi elles 23 Mauriciennes, entre 18 et 36 ans, qui cherchent un compagnon suisse. Encore une réussite du marketing Ringier, jusque dans cette île francophone située à l'est de Madagascar et néanmoins membre du Commonwealth. Honni soit qui mal y pense. Mais voici l'ère du soupçon et de l'hypocrisie.

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

Escalade

La Fédération française de la montagne (FFM), organisme faîtier, interroge ses membres par le biais de revues spécialisées: faut-il, ou ne faut-il pas, que la FFM organise des compétitions d'escalade? Voilà.

Même la montagne...
On aura tout vu.

Le seul fait que la question soit posée montre à quel point de dégradation conduisent le professionnalisme sportif et les menées publicitaires. Tout cela est immonde.

Il est donc urgent que les associations d'alpinistes — en Suisse, le Club alpin — s'opposent sans réserve à l'idée même de compétitions d'escalade et

SUITE ET FIN AU VERSO